



144 Bd de la Villette Téléphone : 01 58 39 30 20 contact@solidaires.org
75019 Paris Télécopie : 01 43 67 62 14 www.solidaires.org

Solidaires en action N° 50

Le 3 janvier 2011

A La Poste, la solidarité c'est 18 mois de suspension !

Les griefs reprochés à Olivier Rosay qui passait en conseil de discipline le 15 décembre relève de deux catégories : activités syndicales et délit de solidarité : 2 prises de paroles non autorisées, participation à l'occupation des couloirs du siège de La Poste avec les grévistes des Hauts-de-Seine et soutien à l'action des salarié-e-s d'Alternative Post au centre de la Villette.

Aujourd'hui, les dirigeant-e-s de La Poste ne supportent plus l'activité syndicale autre que celle qu'ils et elles tolèrent et condamnent les actions de solidarité. Rappelons tout de même que, le 12 novembre 2009, les salarié-e-s d'Alternative Post, entreprise alors présentée comme la grande concurrente de La Poste, avaient trouvé les portes de leurs établissements fermées et qu'ils n'étaient pas payé-e-s depuis deux mois !

Activités syndicales, délit de solidarité et mobilisation conséquente. Devant cette intolérable discrimination syndicale, plus de 400 personnes étaient réunies devant le siège de la direction du courrier, le jour du conseil de discipline, afin d'exiger la fin de la mascarade et l'arrêt de la procédure à l'encontre d'Olivier. Une forte unité syndicale a prévalu puisque les syndicats parisiens de la CGT, CFDT, FO, CFTC et CNT appelaient au rassemblement.

Sanction inique ! Malgré tout, les dirigeant-e-s de La Poste ont opté pour la répression aveugle en votant une sanction de 24 mois d'exclusion dont 18 mois ferme. La demande initiale était la révocation. Sans doute la mobilisation a contraint nos patrons à écarter cette éventualité ! Il reste encore à la direction de La Poste à confirmer ou infirmer ce vote. Au vu du climat social, il n'y a rien à attendre de ce côté. Ce sera une bonne occasion pour nos patrons d'écarter pendant 18 mois un militant reconnu de ses collègues ! **En tout état de cause, Sud-PTT ne restera pas l'arme au pied. Un recours devant les juridictions compétentes est en préparation dans l'attente de la notification de la sanction. On ne lâchera rien et surtout pas Olivier !**



Déjà confrontés à la répression, les camarades de Bègles éditent ce calendrier (5 euros), pour financer la solidarité contre toutes les répressions menées par La Poste : SUD PTT 33 (BP 718 – 33 006 Bordeaux Cedex) ou sudptt33lp@wanadoo.fr



Les militant-e-s du 92, également attaqués par la « justice postale », vendent ce tee-shirt 10 euros : SUD PTT 92 (51, rue Jean Bonnal – 92 250 La Garenne-Colombes) ou sud-poste-92@wanadoo.fr

Hôpital Marchant : la tente est démontée, la lutte continue



Après 66 jours, le collectif soutenu par SUD Santé Sociaux a démonté la tente installée depuis le 18 octobre devant l'établissement toulousain. Le protocole proposé, et non signé par le collectif, n'acte aucune amélioration concernant les personnels les plus précaires (CAE) et les personnels contractuels ; il n'en prévoit que très peu pour le soutien financier des étudiant-e-s infirmier-e-s au long de leur 3ème année (10 contrats à 450 euros par mois au lieu de 20 demandés à 800 euros).

Mais l'enveloppe budgétaire dédiée à l'hôpital Marchant n'a jamais été aussi importante depuis 3 ans (alors que la baisse générale des budgets des hôpitaux a été d'environ 3% en 2010 et 2% en 2009). Ce budget correspond à environ 14 postes non médicaux. Par ailleurs, 72 mensualités de postes infirmiers ont été obtenues, correspondant à 6 postes pour 2011.

Compte tenu du contexte de restrictions budgétaires actuel dans la Santé, ces avancées sont importantes, mêmes si elles ne suffisent pas à couvrir les besoins. Le collectif non syndiqués - Sud Santé Sociaux agit pour la défense de l'hôpital public, en particulier de la psychiatrie, et pour l'accès aux soins de qualité pour tous... et donne rendez-vous à tous pour début janvier !

Commerces parisiens : les actions continuent

Le dimanche 16 janvier, le Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, SUD) organise de nouvelles diffusions de tracts aux salarié-e-s de supérettes ouvertes illégalement.

Appel unitaire contre l'extrême-droite : Tours, le 15 janvier

L'Union syndicale Solidaires est signataire de cet appel à manifester le 15 janvier, à Tours, dont nous reprenons ici des extraits.

C'est dans un contexte marqué par l'attaque de la droite au pouvoir contre les libertés, la criminalisation du mouvement social, la banalisation de la xénophobie et des propos anti-immigrés, la casse des acquis sociaux,... que le Front National organise son congrès national à Tours le 15 et 16 janvier. Des organisations associatives, syndicales et politiques ont décidé de ne pas laisser passer le congrès du FN sans exprimer leur refus de la xénophobie, du tout-sécuritaire et de la stigmatisation de l'immigration comme origine des maux dont souffre la France. Nous affirmons que le Front National propose des non-réponses aux problèmes sociaux de la majorité de la population...

L'extrême-droite, le FN ennemis des travailleurs... Les réponses apportées par le Front National sont inacceptables à plus d'un titre. Il oppose les salarié-e-s entre eux, sans jamais s'attaquer au vrai responsable : le club des grands patrons. Le programme du Front National, c'est la régression sociale tous azimuts... Et au-delà, le Front National est aussi un diviseur, opposant les Français soi-disant « de souche » aux autres salarié-e-s. Pour le Front National, le combat pour l'emploi se résume au nationalisme et au repli, et cela permet au patronat de continuer à licencier, baisser les salaires et casser les acquis sociaux. **Le Front National n'apporte aucune solution aux problèmes des salarié-e-s et il va à l'encontre de leurs intérêts.**

L'extrême-droite, le FN ennemis des jeunes. En plus des mesures liberticides qui attaquent directement les jeunes dans leur expression quotidienne (couvre-feu, contrôles policiers permanents, répression, ...), le FN ne répond pas aux problèmes sociaux de la jeunesse : exclusion du travail, du savoir pour les plus jeunes, de la protection sociale, du droit au logement. **Le FN veut aussi opposer les jeunes entre eux en opposant une jeunesse soit disant de souche à une jeunesse issue de l'immigration.**

L'extrême-droite, le FN ennemis des droits des femmes. Leurs programmes remettent en cause le droit des femmes à disposer de leur corps, le droit à la libre contraception et à l'avortement. Le FN veut rendre plus dures les formalités de divorce et de séparation par consentement mutuel. **Le FN veut renforcer le système de domination des hommes sur les femmes.**

L'extrême-droite, le FN ennemis des immigré-e-s. Si le FN stigmatise les immigré-e-s, c'est autant pour s'en servir comme épouvantail électoral que pour les utiliser sans droits dans les secteurs industriels qui l'intéressent. Le FN veut des immigré-e-s qui viennent travailler sans avoir le droit de vivre avec leur famille, sans droits à la santé, sans droits sociaux, sans droit au travail, sans logements si ce n'est des taudis... **L'extrême droite, le FN c'est l'ennemi des droits humains, de la solidarité et de l'entraide.**

Pour une société ouverte et libre, nous rejetons les idées d'extrême-droite et réaffirmons que chacun a sa place dans notre société, quelles que soient sa couleur de peau, ses origines, son orientation sexuelle. Nous réaffirmons que les droits des femmes, les droits sociaux, le droit du travail sont des acquis fondamentaux du bien-être humain. **Face aux idées d'extrême-droite nous affirmons notre unité pour dire qu'elles n'ont pas leur place au sein de notre société, ni au sein de nos entreprises, ni au sein de nos quartiers...** Notre culture de l'accueil et de l'ouverture sur le monde ne sera pas empoisonnée par les peurs et les fantasmes identitaires.

MSA : travailler plus pour gagner pas plus !

Pour celles et ceux qui pensent que le monde agricole ressemble à un épisode de la petite maison de la prairie, voilà de quoi casser le mythe ! En effet, profitant certainement de l'offensive gouvernementale, la direction de la caisse centrale de la MSA (régime spécial de sécu du secteur agricole) se sent pousser des ailes et décide de jeter aux oubliettes l'organisation actuelle du temps de travail !

Au cours de la réunion de négociation annuelle obligatoire, la direction a exposé son intention de **supprimer la journée continue, des jours de pont, mais surtout le système d'horaires variables** qui permet aux salarié-e-s d'organiser leur temps de travail en tenant compte des contraintes de transport (certains-e-s salarié-e-s vivent à Reims, ou à Amiens) et familiales. Ce système avait été mis en place en 2002 en compensation du déménagement des locaux du centre de Paris, vers Bagnolet. Et voilà qu'en 2010, la direction nous explique qu'il faut travailler plus pour rien du tout !

Depuis 2005, les salarié-e-s de la caisse centrale ont perdu pas moins de 2,5 jours de pont, 10 minutes de pause repas par jour (soit environ 6 jours de travail annuel) ajouté à la fameuse journée de solidarité. La totalité des jours travaillés en plus par salarié-e (sans augmentation de salaire) s'élève à environ 8,5 jours par an.

A l'issue d'une intersyndicale du 2 décembre dernier, les autres syndicats (CFDT, CGC, CGT) désireux de ne pas froisser la direction, n'ont pas répondu présent à notre appel à la mobilisation générale des salarié-e-s afin de défendre le peu de droits qui nous restent encore. A ce jour, SUD MSA est seul à alerter les salarié-e-s et à ne rien lâcher ! Affaire à suivre...



Le Lauzet -Ubaye : vivre et travailler au pays !

Les 5 factrices et facteurs du Lauzet dans la Vallée de l'Ubaye dans les Alpes de Haute-Provence sont toujours en grève depuis le 12 novembre. Ils et elles veulent rester « travailler au pays » contre une Poste SA qui restructure son réseau pour le rentabiliser à outrance.

Jusqu'à présent, les facteurs et factrices travaillaient au bureau de poste du Lauzet. Ils et elles préparaient leur tournée dans ce bureau et puis partaient faire leur distribution du courrier aux habitant-e-s du canton (La Bréole, le Lauzet, Pontis, Méolans-Revoal, Saint Vincent les Forts). Tout allait bien, jusqu'à ce que des technocrates de La Poste décident de concentrer la distribution de l'ensemble de la Vallée de l'Ubaye à Barcelonnette. **Désormais, factrices et facteurs devront préparer leurs tournées au bureau de Barcelonnette, situé à 23 kms puis repartir au Lauzet pour effectuer leur tournée puis remonter à Barcelonnette pour rendre les comptes puis repartir chez eux !** Pourtant, le camion postal continuera de passer au Lauzet tous les jours, mais... sans s'arrêter, pour se rendre à Barcelonnette. La fatigue sera accrue, le risque d'accidents de la route multiplié (jusqu'à 92 kms supplémentaires tous les jours sur une route de montagne). Par ailleurs, une activité économique et sociale va disparaître du village et la distribution sera assurée plus tardivement.

Jusqu'à présent, les rencontres avec La Poste n'ont rien donné. Vraisemblablement, pour La Poste, multinationale, les 5 factrices et facteurs et les 1232 habitant-e-s du canton du Lauzet ne pèsent pas lourd. Les facteurs et factrices ne veulent pas de cette délocalisation avec l'appui de leurs élus locaux dont le Président du Conseil général Jean-Louis Bianco. Ils et elles sont résolu-e-s à continuer leur lutte pour la reconnaissance de l'intérêt des facteurs et de la population du Lauzet. **Adressons motions et soutien financier à SUD Poste 04 (BP 106 – 04101 Manosque Cedex).**

Les cheminot-e-s se mobilisent pour la retraite

Le gouvernement et la direction SNCF veulent passer en force le décret de transposition de la réforme des retraites. S'ajoutant aux précédentes contre réformes (mise en place de la décote, augmentation de la durée de cotisation, etc.), ce décret entérine un recul social sans précédent pour les cheminot-e-s.

Concrètement, ce décret pour les cheminots, ça veut dire quoi ? Progressivement :

- ♦ L'âge d'ouverture des droits à la retraite passerait pour les cheminots de 55 à 57 ans (50 à 52 ans pour les Agents De Conduite) c'est-à-dire un minimum de 2 années de travail supplémentaires.
- ♦ L'âge pivot passerait à 60 ans et 9 mois (55 et 9 mois ans pour les ADC).
- ♦ La durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein passerait à 41,25 annuités.
- ♦ Le taux de cotisation salariale passerait de 7,85% à 10,55%.
- ♦ Actuellement, les cheminots peuvent obtenir le **montant minimum de pension** (1065€ nets) avec 25 ans de service. Cette disposition ne serait plus possible que pour les cheminot-e-s qui ont une retraite à taux plein (165 trimestres) ou qui atteignent l'âge d'annulation de la décote.



SUD-Rail appelle les cheminot-e-s à se mobiliser pour combattre cette régression sociale intolérable et obtenir de véritables négociations sur :

- ♦ L'abrogation du système de décote.
- ♦ Le retour aux 37,5 annuités de cotisation.
- ♦ La péréquation de toutes les mesures salariales sur les pensions.
- ♦ La validation de tous les trimestres d'apprentissage.
- ♦ La reconnaissance des métiers à pénibilité avérée.
- ♦ Le rétablissement dans leurs droits des mères de familles poly-pensionnées.
- ♦ Le montant des pensions et du taux de réversion.

Les fédérations syndicales SUD-Rail, CGT, UNSA, CFDT appellent les cheminot-e-s à un rassemblement à Paris le vendredi 07 janvier, jour du Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et Retraite du Personnel SNCF.

Retraite : un bilan collectif, une réponse au gouvernement



Toutes les organisations Solidaires ont reçu début décembre la maquette d'un **contre-dépliant** répondant à la propagande gouvernementale diffusée à des millions d'exemplaires.

En ces premiers jours de janvier, Solidaires locaux, fédérations et syndicats nationaux reçoivent le « **8 pages** » de **bilan du mouvement Retraite** adopté par le Bureau national Solidaires.

Autant d'outils pour chaque syndiqué-e Solidaires bien sûr, mais qu'il est utile de diffuser plus largement...



Coll. Territoriales : à Montpellier un long conflit, gagnant

Fin 2008, le conseil d'agglomération de Montpellier décidait sans concertation d'ouvrir les médiathèques centrales le dimanche. Ce passage en force s'accompagnait d'une augmentation des horaires d'ouverture qui modifiait considérablement les modes de vie des personnels. Les agents, très largement opposés au travail du dimanche, comme les organisations syndicales, refusèrent de se voir imposer des heures supplémentaires en faisant grève tous les samedis. Las, quelques jours après les élections professionnelles, la CFDT, FO et l'UNSA signaient, sur et dans le dos des agents, un protocole d'accord avec l'administration. Seuls SUD-Solidaires CT et la CGT s'y opposèrent, conformément à leur engagement vis-à-vis des salariés.

Après deux mois de grèves et de lutte acharnée, le 18 janvier 2009, deux médiathèques ouvrent le dimanche jusqu'en avril, fréquentées essentiellement par les étudiant-e-s. Des vacataires payé-e-s royalement 0,76 euro de plus par heure, des cadres A empochant 120 à 140 euros par dimanche et les agents en grande difficulté financière obligés de travailler en plus le dimanche car payés double... Mais un grand nombre d'agents grévistes poursuivent l'action. Cette situation perdure pour la 2ème saison d'octobre à avril (40 dimanches), avec un blocage systématique de l'administration sur les questions concernant les agents des médiathèques, des repréailles sur la notation et la mobilité des agents qui s'étaient ouvertement opposés.

Finalement, face à la résistance sans faille des agents, toujours soutenus par SUD-Solidaires et la CGT, les élus et l'administration n'ont pas pu maintenir cette situation inique. **Depuis le dernier trimestre 2010, seuls les agents qui le souhaitent travaillent le dimanche en étant payés double** (soit seulement 28% des agents de catégories B et C). **Les vacataires touchent une prime de 25 euros par dimanche. Les agents contractuels ou à temps partiel bénéficient presque des mêmes avantages que les titulaires...**

Philips/Dreux : le ministre valide les licenciements

Nous reprenons ici le communiqué du syndicat CGT Philips de Dreux, après l'annonce du soutien du ministre Xavier Bertrand au patronat, à travers sa décision de légaliser les licenciements /ses du site Philips EGP à Dreux. **Encore une preuve qu'il y a de la marge entre « légalité » et « légitimité » d'une décision...**

... Alors que la justice ainsi que l'inspection du travail avaient rejeté les licenciements des salariés de Philips Dreux, ... le ministère vient de rendre une décision le 29 décembre qui va à l'encontre des jugements rendus dans les différentes procédures depuis des d'années. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé vient de valider la fermeture définitive du site de Philips EGP Dreux et les licenciements des salariés de Philips Dreux, qui se sont toujours battus pour l'emploi en se appropriant l'outil de travail et en refusant les négociations des mesures indemnités de licenciements...

Il serait important que le ministre revoie ses copies et qu'il arrête d'être la boîte aux lettres ridicule du patronat. Le syndicat CGT de Philips EGP Dreux tient quand même à signaler au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé qu'il vient d'apporter un **soutien sans conditions à un groupe qui a supprimé plus de 7500 emplois en Eure et Loir et 18000 emplois en France en moins de 10 ans tout en engrangeant des profits faramineux.**

... Philips n'a pas hésité d'utiliser le lock-out pour finaliser sa salle besoin en faisant fi y compris des tribunaux de la République qui ont ordonné la réintégration des salariés, élus CGT, préalablement autorisé par le propre ministère... M. le Ministre Xavier Bertrand, si vous voulez vraiment préserver l'emploi nous vous invitons, élus CGT et travailleurs du site de Philips Dreux (la France qui se lève tôt) à venir nous rencontrer pour corriger votre copie, qui n'est qu'un photocopié du maître Philips et ses actionnaires et de l'état bourgeois... Nous appelons les camarades à la solidarité et à soutenir notre lutte. Nous allons tenter la voie du référé, pour discréditer au maximum la décision du ministère du travail par rapport aux autres dossiers en cours pour maintenir nos emplois.

Solidaires s'adresse à tous les salarié-e-s



L'Union syndicale Solidaires met à disposition des équipes militantes des **fiches pratiques** sur divers thèmes, qui permettent de répondre aux questions que se posent les salarié-e-s sur leurs droits. Celles sur le **Congé parental** et le **Temps partiel** sont disponibles, d'autres le seront bientôt : **Sanctions – Congé Individuel de Formation – Droit Individuel à la Formation – Congé maternité – Congés payés – Démission – Jours fériés – Indemnités de licenciement et préavis – Rupture conventionnelle – Intérimaires...**

Il reste aussi quelques brochures **Contrat à Durée Déterminée** (tirées en imprimerie)

